



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

0.918.0-5

EUROF 2 / 02

Notification  
aux Gouvernements des Etats parties à la  
Convention relative à la constitution d'EUROFIMA,  
Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire,  
conclue à Berne le 20 octobre 1955

---

MODIFICATION DES STATUTS

**Transfert à la Société Ferroviaire SA (ZS) des actions d'EUROFIMA détenues par les Chemins de fer de la République Slovaque (ZSR) et modification de l'article 5 des Statuts de la Société.**

Le 21 mars 2002, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Bruxelles, a approuvé le transfert à la Société Ferroviaire SA (ZS) des 520 actions d'EUROFIMA détenues par les Chemins de fer de la République Slovaque (ZSR).

Par conséquent, l'Assemblée a modifié le texte de l'article 5 des Statuts de la Société en remplaçant, comme actionnaire de la Société, les Chemins de fer de la République Slovaque (ZSR) par la Société Ferroviaire SA (ZS).

Ces décisions sont entrées en vigueur immédiatement, soit le 21 mars 2002.

La présente notification est faite en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Annexes:- procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2002  
- nouvelle version du 21 mars 2002 de l'article 5 des Statuts d'EUROFIMA

Berne, le 3 avril 2002

